

**Public visé :**

Tous les agriculteurs/agricultrices souhaitant connaître les clefs d'un projet réussi de retenue d'eau

*Le changement climatique impacte désormais les exploitations agricoles. Une des pistes à explorer est la création et/ou l'agrandissement de retenues d'eau. Un tel projet nécessite de se poser les bonnes questions : aborder les points clefs d'un tel projet, telle est l'ambition de cette formation.*

**PRE REQUIS & SPECIFICITES**

2h30 de formation à distance à réaliser avant l'intervention en salle.

**OBJECTIFS**

- Identifier les stratégies à l'échelle de l'exploitation pour limiter l'impact du changement climatique sur les cultures
- Identifier les grandes étapes de la création d'un ouvrage
- Identifier les points réglementaires et les exigences techniques
- Rechercher et évaluer des sites favorables
- Ebaucher son projet d'ouvrage

**PROGRAMME**

- Le contexte réglementaire, environnemental et socio-économique d'un projet de retenue d'eau
- La retenue d'eau : un outil d'adaptation face au changement climatique
- Les étapes d'un projet: de l'étude à la réalisation :  
Le projet  
L'étude géotechnique  
L'étude environnementale  
Le dossier loi sur l'eau  
Le lancement de l'appel d'offre  
Le financement

- Exemples de projets réussis en Vaucluse et ailleurs
- Travail sur son projet :  
Exposé du projet : localisation, ambition  
Les partenariats à mobiliser  
Ebauche du projet loi sur l'eau  
Ebauche d'un calendrier de réalisation

**METHODES PEDAGOGIQUES**

- Apports théoriques - Exposés
- Méthodes participatives
- Echanges
- Visite d'ouvrages
- Module de formation à distance accessible via un mail de la Chambre d'agriculture, 2 semaines avant la formation présentielle

**INTERVENANTE**

Manon DUBLET – Chargée de mission  
Eau - Chambre d'Agriculture du  
Vaucluse

*Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage*

**Cette Formation est réalisée avec le concours financier de : VIVEA, OCAPIAT**

\*FMD : formation Mixte Digitale.

**Nombre de jours :**

1 journée  
et temps à distance  
**soit**  
9 h 30

**Dates**

A distance :  
Du 15 février au 2  
mars 2020  
En présentiel : 3  
mars 2020

**Lieu :**

Antenne  
décentralisée CA 84-  
779 chemin de  
l'Hermitage -84200  
CARPENTRAS SERRES

**Tarifs :**

- Ressortissants  
VIVEA : 28 €  
- Autre public : voir  
les conditions  
générales

**Vos contacts :**

Administratif :  
Patricia Duflos  
04 90 23 65 05  
formation@  
vaucluse.chambagri.fr

Pédagogie :  
Manon Dublet  
06.30.20.76.66  
manon.dublet@  
vaucluse.chambagri.fr

« La Certification AFNOR vous assure la qualité de notre service »

# \* La Formation Mixte Digitale ?

Une autre manière de se former !



Des temps présentielles + Des temps de formation à distance



## Une plateforme



### 2 prérequis

- Etre connecté
- Avoir une adresse mail



### Accès à des ressources

- Textes, vidéos
- Travaux à réaliser
- Des Questions, quizz...
- Des évaluations formatives



### Des interlocuteurs qui

- Répondent aux questions d'ordre technique
- vous accompagnent sur le plan pédagogique



## Pourquoi participer à une FMD?

Une modalité pédagogique nouvelle, avec de véritables temps de formation, financés par les OPCO, et donc obligatoires si vous vous inscrivez.

Vous organisez votre temps : à réception du lien par mail 2 à 3 semaines maximum avant la phase présentielle, accès aux ressources, quand et vous vous voulez, à relire et visionner autant de fois que vous voulez.

Vous n'êtes pas seul-e: des interlocuteurs en cas de besoin, et surtout la phase présentielle, pour rencontrer vos pairs, réinvestir les apports à distance, poser des questions...

## Conditions générales d'inscription et de participation

### ▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action qui contribue au développement des compétences entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

### ▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 3 semaines avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée 10 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription, dès lors que le règlement nous est parvenu.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FDM) : Une partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle.

### ▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e) agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.

### ▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

#### - **“ Contributeur(riche)s VIVEA ”**

Cas général : Une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : Pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(riche)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 2000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

#### - **“ Salarié(e)s ”**

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par

l'employeur et réceptionné au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation qui s'élèvent à 175 €/jour seront intégralement à la charge de l'employeur. La Chambre d'agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge par l'OPCO de la formation.

Concernant le Certiphyto, en cas de non prise en charge par VIVEA, les frais de formation s'élèvent à 140 €/jour, soit un total de 280 € pour les deux jours de formation obligatoire ou 140 € pour le renouvellement.

#### - **“ Autres publics ”**

Les frais de formation sont intégralement à la charge du participant et s'élèvent à 175 €/jour, sauf cas particulier.

#### - **“ Toutes personnes en démarche d'installation ”**

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir une attestation d'éligibilité au financement VIVEA délivrée par le CEPPP (en cas de doute contacter votre PAI).

#### - **“ Installé(e)s depuis moins de deux ans ”**

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande)

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

### ▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 9h00 à 17h30.

### ▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

### ▲ **Cas de différend :**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.



# BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle  
(Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail) N° Organisme de formation : 93 84  
P000284

**Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :**  
Chambre d'agriculture de Vaucluse – Service Formation- Site Agroparc  
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9  
**Tél. : 04 90 23 65 05 Fax : 04 90 23 65 46 Mél :**

[formation@vaucluse.chambagri.fr](mailto:formation@vaucluse.chambagri.fr)

## LE/LA STAGIAIRE (écrire en majuscules)

NOM – Prénom : .....  
Nom de jeune fille : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Adresse : .....

Tél. : ..... Port. : ..... Fax : .....  
Mél : .....

Accepte de recevoir la convocation par mail (10 jours avant le début du stage) :  oui  non

Vous êtes\* :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Chef d'exploitation    | <input type="checkbox"/> Cotisant solidaire                     |
| <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur | <input type="checkbox"/> Candidat à l'installation**            |
| <input type="checkbox"/> Aide-familial          | <input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation ou d'entreprise |
|   | <input type="checkbox"/> Autre : .....                          |

## L'ENTREPRISE

NOM de l'exploitation ou de l'entreprise : .....  
N° SIRET (14 chiffres) : .....  
Production principale :  arboriculture  grandes cultures  maraîchage  viticulture  
 élevage  autre

Nom du responsable de l'inscription (si différent du stagiaire) : .....  
Adresse (si différente de ci-dessus) : .....  
Tél. : ..... Port. : ..... Fax : .....  
Mél : .....

## FORMATION SOUHAITÉE

Intitulé de la formation: Créer une retenue pour faire face au Changement Climatique FMD\*  
Dates de la formation : **du 15/02 au 02/03/20 en distanciel + le 03/03/2020 en présentiel**  
Durée de la formation (nombre d'heures) : **9 h 30** .....

## RÈGLEMENT DE LA FORMATION

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse :

28 €  Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation  
175 €  Salarié  
175 €  Autre statut

**Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation (qui définit l'objet, la durée, le lieu, les objectifs, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants et sanction de la formation) et des conditions générales de vente.**

Fait à ....., le .....

**Pour la Chambre d'agriculture de Vaucluse**  
Le Responsable du pôle Entreprise  
Olivier GAUER

**Pour l'Entreprise**  
(Nom et qualité du signataire - **obligatoire**)

Votre signature entraîne l'acceptation des conditions générales jointes. Conservez un exemplaire du Bulletin d'inscription.

\* pour les personnes installées depuis moins de 2 ans, joindre une attestation MSA  
\*\*joindre une attestation du Point Accueil Installation

## Vos attentes

*Afin de mieux cerner quelles sont vos attentes par rapport à cette formation, merci de prendre quelques minutes pour remplir ce questionnaire:*

Intitulé de la formation (action de perfectionnement) : **Créer une retenue pour faire face au Changement Climatique FMD\***

Dates de la formation : du 15 février au 3 mars 2020

NOM – Prénom : .....

**A retourner avec votre bulletin d'inscription.**

**Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?**

.....  
.....

**Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ?**  Oui  Non

Si oui, laquelle et quand : .....

Ce que vous venez chercher en complément : .....

.....

**Quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?**

.....  
.....

**A la fin de la formation vous serez satisfait-e si**

.....  
.....

**Avez-vous une retenue d'eau ? si oui quelles en sont les caractéristiques ?**

.....  
.....

**Des attentes particulières ou des suggestions dont vous voudriez nous faire part**

.....  
.....

**Merci de votre collaboration**